

Tout n'est pas pour toi

Si t'es choqué, faut en parler.



Vinz et Lou
sur Internet

Parce qu'il utilise un ordinateur relié à Internet, un enfant sera inéluctablement confronté un jour ou l'autre à des contenus qui ne sont pas pour lui. L'objectif de cette animation est donc d'aider l'élève à prendre conscience que tout n'est pas pour lui sur Internet, à apprendre à « ne pas mettre sa souris n'importe où » et à oser parler de ce qui pourrait l'avoir mis mal à l'aise.

SOMMAIRE

1) Problématique

2) Activités en classe

- a - Décrire et raconter : 6 indices à ne pas rater
- b - Pistes d'activités
- c - Pour élargir le débat

3) Informations

PROBLEMATIQUE

Des pages non désirées peuvent s'afficher sur votre écran. Tentons d'examiner plusieurs causes.

- **Je n'ai pas demandé ça, moi...**

Les [moteurs de recherche](#) ne sont que des robots, l'indexation se fait donc à partir de l'adresse url du site, du nom du site, des mots contenus dans la page et de mots-clés saisis par le concepteur du site lui-même. Si vous lancez une recherche en tapant par exemple « mozart », vous trouverez de nombreuses informations sur ce compositeur et son œuvre, mais vous aurez aussi à faire le tri dans les sites qui vendent des disques ou proposent des téléchargements gratuits et illicites, les hôtels de la rue Mozart, le site du joueur de foot Santos Mozart... Le risque pour un enfant de tomber sur un contenu dérangeant existe donc, d'autant plus que certains concepteurs de sites, peu scrupuleux, jouent sur les mots-clés pour tromper les moteurs de recherche.

- **Qu'est qui se passe, ça arrive tout seul...**

La deuxième grosse cause de « pollution » vient du [spam](#), des virus et des [malwares](#).
- Le spam : les spammeurs inondent votre boîte électronique de messages non sollicités et souvent peu recommandables. A noter que c'est la négligence des internautes eux-mêmes qui permet souvent à ces malfrats de récupérer des adresses : adresse de courriel diffusée sans discernement, ordinateur mal protégé qui court entre autres le risque de se faire voler le carnet d'adresse.

- Les virus et les malwares : ils pullulent sur les sites de téléchargement illicites, mais on peut également en « attraper » via la pièce jointe d'un courriel. Les symptômes ? La page d'accueil de votre navigateur Internet a été remplacée par une autre au goût douteux, votre ordinateur affiche un fond d'écran choquant ou encore des dizaines de fenêtres incontrôlables s'ouvrent lors d'une consultation sur Internet. Si le mal est fait, seuls un antivirus à jour et un anti spyware peuvent venir à bout de ces dysfonctionnements.

- **Victime plutôt que coupable**

Tout cela montre qu'il n'est pas nécessaire d'être pervers pour être confronté à ce genre de contenus. Il faut bien sûr limiter les risques par la formation des utilisateurs et la protection des ordinateurs (antivirus, contrôle parental, pare-feu...), mais il est également indispensable que l'enfant soit d'une part alerté sur les risques, d'autre part certain qu'en cas de problème, l'adulte le considèrera a priori comme victime plutôt que comme coupable. Cette certitude inculquée à l'enfant est la condition sine qua non pour qu'en cas de problème, il puisse oser en parler.

ACTIVITES EN CLASSE

A. Décrire et raconter : 6 indices à ne pas rater (repérage de notion)

Questions	Eléments de réponse
Que cherche Lou sur Internet ?	Un site sur les Poilonours
Comment cherche-t-elle ?	Elle utilise un moteur de recherche avec des mots clés
Comment fait-elle pour choisir dans la liste de propositions ?	Elle clique sur le premier résultat
Quelle erreur fait Lou en arrivant sur le site ?	Elle clique sur + de 18 ans
Que fait Lou en voyant le contenu du site ?	Elle en parle à son frère Vinz
Quelle est l'attitude de Vinz ?	Vinz fait des recommandations : fermer le site et en parler à des adultes

B. Pistes d'activités

→ **Proposer aux enfants de faire le défi Vinz et Lou lié à l'animation** qui permet de valider la compréhension des messages véhiculés dans l'animation.

La difficulté de l'expérimentation pour cette animation est qu'il n'est bien évidemment pas question d'amener les élèves sur des sites douteux. Il s'agira donc d'avancer avec prudence, d'où la mise à disposition d'une activité interactive simulant le moteur de recherche.

Toutefois, les systèmes de filtrage mis de plus en plus souvent en place sur les machines à destination des scolaires permettent plus facilement d'envisager des activités. Il sera prudent de vérifier que le filtrage est actif, et de se rappeler qu'aucun filtrage n'est fiable à 100%.

Au **collège** : trois étapes pour une recherche efficace et sûre.

1. **Cerner le sujet et rechercher les mots clés.** (Ne nécessite pas l'accès à un équipement informatique.)

Dans un premier temps, il est important de faire consulter les dictionnaires et encyclopédies papier afin que les élèves obtiennent les premiers éléments d'information sur le sujet de la recherche. Cette étape leur donnera des éléments leur permettant de choisir les mots clés puis ultérieurement de faire le tri dans les sites qui leur seront proposés et de vérifier la validité des informations qu'ils trouveront.

Les mots-clés choisis devront être les plus précis possible, quitte à élargir ensuite la recherche avec des mots plus généraux si l'on obtient peu de réponses. On apprendra aussi à éliminer certains mots qui conduisent forcément sur des sites à risques.

Dans certains cas, on pourra utiliser la recherche avancée proposée par les moteurs de recherche avec les fonctions « ET », « OU », l'utilisation des guillemets lorsque la recherche porte sur une expression...

Avant le lancement de la recherche sur Internet, une mise en commun des intentions de recherche et des mots clés choisis peut s'avérer fructueuse. Elle permettra peut-être aussi d'envisager l'hypothèse de l'arrivée sur un site indésirable et rappeler la conduite à tenir ?

2. **Le tri des sites**

Pour éviter les mauvaises surprises quelques conseils :

- Le premier site de la liste n'est pas forcément le plus pertinent : il existe des stratégies de la part des concepteurs de sites et des moteurs de recherche pour que les sites soient référencés et apparaissent en bonne position.
- L'observation de l'adresse du site et des lignes qui suivent donne de nombreuses informations quant à la source d'information : l'adresse du site permet de déterminer s'il s'agit d'un site perso, étranger, officiel... (par exemple, .gouv.fr indique un site institutionnel)
- Identifier les liens commerciaux (sur Google, ils sont identifiés comme tels à droite de l'écran) et choisir ou non de les inclure à sa recherche.

3. **Lors de la consultation proprement dite des sites choisis,**

- Prendre en considération la provenance des sites, préférer un site dont on peut trouver facilement l'auteur et ses qualifications.
- Ne pas oublier de croiser les informations trouvées avec ce que l'on sait déjà grâce à l'encyclopédie, sa culture personnelle ou le travail préalablement fait en classe.

Le prélèvement de l'information est l'occasion de rappeler le respect des droits d'auteur : faire vérifier si on a le droit de reproduire les documents, introduire et expliquer la notion de plagiat, savoir relever les références des documents pour pouvoir citer ses sources et établir une bibliographie si nécessaire.

C. Pour élargir le débat

Etablir un parallèle avec d'autres media, comme la télévision.

Questions à poser aux enfants :

- Avez-vous déjà été confrontés à des choses qui vous ont choquées ? Vous pourrez évoquer des images violentes à la télévision, ou d'autres choses (les enseignants veilleront à bien accueillir des témoignages variés quitte à ce qu'ils ne soient pas perçus pour choquants par les autres).
- En avez-vous parlé avec des adultes, à vos parents ?

INFORMATIONS

Textes de loi

- Texte de loi sur la protection des mineurs : (cf Forum droits sur l'Internet, texte sur la protection de l'enfance)

Message à caractère violent, pornographique ou portant gravement atteinte à la dignité humaine susceptible d'être vu ou perçu par un mineur (chercher un texte de loi sur l'exposition des mineurs aux contenus préjudiciables).

- **Article 227-24 du code pénal**

(Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)

Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.

Lorsque les infractions prévues au présent article sont soumises par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Procédure de signalement, chaînes d'alerte : pour signaler aux autorités les sites notamment de pornographie infantile :

- site : www.internet-mineurs.gouv.fr
- Courriel : judiciaire@gendarmerie.defense.gouv.fr
- Le ministère de l'éducation nationale a préconisé l'instauration d'une **charte de l'usage d'Internet** dans tous les établissements scolaires. Cette charte doit être votée par le conseil d'école ou le conseil d'administration de l'établissement. Il est important de savoir si votre établissement scolaire s'est doté de cette charte. (texte de la proposition de charte du ministère : [http : //educnet.education.fr](http://educnet.education.fr))

Liens

Droitdunet

Site d'informations à destination des parents notamment sur les logiciels de filtrage (contrôle parental).

<http://www.foruminternet.org/particuliers/fiches-pratiques/>



Lexique

Définition des différents usages de l'Internet :

Moteur de recherche

Les outils de recherche sur internet se classent en deux grandes catégories : les **moteurs de recherche** et les **annuaires**. Les premiers parcourent le Web à l'aide de robots pour indexer les documents. Ils permettent de retrouver des ressources (pages Web, images, vidéo, etc.) associées à des mots quelconques.

Leur usage est gratuit.

Quelques exemples : Google, Yahoo!, MSN, voila.

Spam

Courriers indésirables, souvent publicitaires, qui envahissent les boîtes aux lettres. Il existe des logiciels anti-spam pour les filtrer.

Autres orthographes possibles : Courriers indésirables, Pourriels au Canada

Malwares

Un logiciel malveillant ou malicieux (malware en anglais) est un logiciel développé dans le but de nuire à un système informatique. Les virus et les vers sont les deux exemples de logiciels malveillants les plus connus.

Autres orthographes possibles : malware

Contrôle parental

Les logiciels de contrôle parental permettent aux parents de contrôler l'activité de leurs enfants sur Internet (temps passé, suppression de l'accès à des contenus indésirables, etc.). Pour des raisons légales, en France tous les fournisseurs d'accès à internet fournissent gratuitement un logiciel de contrôle parental.

Pare-feu

Un pare-feu est un élément du réseau informatique, logiciel et/ou matériel, qui a pour fonction de faire respecter la sécurité du réseau, il définit quels sont les types de communication autorisés ou interdits. Un pare-feu est parfois appelé coupe-feu ou encore firewall en anglais.

Autres orthographes possibles : Firewall, coupe-feu

Filtrage

Programme informatique qui permet de protéger son ordinateur des virus et des spams. Il existe aussi certains filtres qui limitent l'accès à Internet (soit à partir d'une liste de mots interdits soit à partir d'une liste de sites interdits. On peut croiser les deux listes).